

REUNION du 15 septembre 2015

Membres afférents au CM	15
Membres en exercice	15
Membres présents	11
Procuration	2

L'an deux mil quinze, le mardi 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre GUILLAUD, Maire.

Présents : Mmes AUBERT, FLORET, MITHIEUX, ROCHERAY-FAUCON, TANILIAN, MM. GUILLAUD, HOCHARD, MEUGNIER, PERRIN, ROSSIGNOL et VIVET.

Excusés : Mmes NAVARDIN, PATRAS (procuration à S.FLORET), MM. DUCRET (procuration à HOCHARD), FASSEL,

Secrétaire : Mme AUBERT.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2015.

2015 – 35 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie (F.D.E.C. 2016) pour la construction de salles destinées aux associations

Vu la délibération n°2014-02 du 14/01/2014 relative au principe de lancement d'une opération de construction avec la Communauté de communes Cœur de Savoie et l'O.P.A.C. de la Savoie,

Vu la délibération n°2014-53 du 28/10/2014 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie (F.D.E.C. 2015) pour la construction de salles destinées aux associations,

Le maire rappelle le projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné aux services publics, situé à proximité de la mairie. Ce bâtiment comportera au rez-de chaussée la structure multi-accueil intercommunale, au 1^{er} étage, le relais assistantes maternelles intercommunal, l'association « la petite maison », la bibliothèque, les salles associatives et les sanitaires et au 2^e étage les logements sociaux. Pour la part communale, les locaux destinés au service public sont d'une surface de 250 m² environ pour un coût total estimé à 483 000.00 € HT. La part concernant les salles associatives, les sanitaires et les rangements est estimée à 240 000.00 € HT.

Le maire précise que l'architecte a été choisi, après consultation, et que la définition du projet va se préciser au cours de l'automne 2015.

Il rappelle que ce dossier qui n'a pas été retenu au subventionnement accordé par le conseil départemental pour la programmation de 2015, doit être redéposé pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

* **approuve** le maintien de la demande de subvention auprès conseil départemental de la Savoie au titre du Fonds Départemental d'Equipement des Communes (F.D.E.C.) 2016 pour la construction de salles destinées aux associations.

2015 – 36 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie (FDEC 2016) pour la construction d'une bibliothèque municipale à proximité de la mairie

Vu la délibération n°2014-02 du 14/01/2014 relative au principe de lancement d'une opération de construction avec la Communauté de communes Cœur de Savoie et l'O.P.A.C. de la Savoie,

Vu la délibération n°2014-54 du 28/10/2014 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie (FDEC 2015) pour la construction d'une bibliothèque municipale,

Le maire rappelle le projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné aux services publics, situé à proximité de la mairie. Ce bâtiment comportera au rez-de chaussée la structure multi-accueil intercommunale, au 1^{er} étage, le relais assistantes maternelles intercommunal, l'association « la petite maison », la bibliothèque, les salles associatives et les sanitaires et au 2^e étage les logements sociaux. Pour la part communale, les locaux destinés au service public sont d'une surface de 250 m² environ pour un cout estimé à 483 000.00 € HT. La part concernant la bibliothèque, les sanitaires et les rangements est estimée à 243 000.00 € HT.

Le maire précise que l'architecte a été choisi, après consultation, et que la définition du projet va se préciser au cours de l'automne 2015.

Il rappelle que ce dossier qui n'a pas été retenu au subventionnement accordé par le conseil départemental pour la programmation de 2015, doit être redéposé pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

* **approuve** le maintien de la demande de subvention auprès du conseil départemental de la Savoie au titre du F.D.E.C. (Fonds Départemental d'Equiperment des Communes) 2016 pour la construction d'une bibliothèque.

2015 – 37 Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

L'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitat précise que le propriétaire ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31/12/2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L111-7-3, élabore un agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux (délai déterminé de 3 ans) ainsi que les financements correspondants. Cet agenda doit être déposé auprès des services de l'Etat (D.D.T.) avant le 27/09/2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **valide** l'agenda d'accessibilité programmée,

* **autorise** le maire à déposer la demande d'approbation, ainsi que de prendre toutes décisions et de signer tout acte ou document nécessaires à la mise en œuvre des actions.

2015 – 38 Convention de passage des canalisations sur la parcelle n°AL 624 au lieu-dit « Bellisay »

Le maire rappelle que les conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eau pluviale traversent la parcelle n°AL 624, au lieu-dit « Bellisay ». Une convention de servitude de passage est à établir avec les propriétaires actuels du terrain.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **autorise** le maire à signer la convention de passage à intervenir,

* **autorise** le maire à faire inscrire cette servitude auprès du service des Hypothèques.

2015 – 39 Convention avec l'Assemblée des pays de Savoie pour la bibliothèque communale

Vu la délibération n°2008-55 du 25/08/2008 relative à l'offre de services de Savoie-biblio,

Vu la délibération n°2013-39 du 15/10/2013 relative à la convention avec l'assemblée des pays de Savoie pour la bibliothèque communale,
Le maire rappelle que pour définir les conditions de collaboration entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la commune en vue du développement de la lecture publique sur la commune, il convient de valider la convention proposée par cet organisme afin de continuer à bénéficier des services de Savoie-Biblio (prêt de livres, formations, aides à l'investissement...). La convention est établie pour une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **approuve** la convention entre la commune et l'Assemblée des pays de Savoie,

* **autorise** le maire à signer la convention à intervenir.

2015 – 40 Subvention à l'association des supporters de l'équipe de France des pongistes trisomiques 21

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales,
Le maire fait part de la demande de subvention de l'association des « supporters de l'équipe de France des pongistes trisomiques 21 » de Myans, pour pouvoir aider au financement du séjour en Afrique du Sud des familles et des supporters des jeunes trisomiques qui vont participer au championnat du monde de tennis de table. Cette épreuve va se dérouler à Bloemfontein du 21 au 27 novembre 2015. Un jeune de Myans va participer à ce concours.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

* **attribue** à l'association des « supporters de l'équipe de France des pongistes trisomiques 21 » de Myans, une subvention d'un montant de 100.00 euros.

Divers :

* **Informations sur les délégations attribuées au maire** (délibération n°2014-28 du 22/04/14) :

le maire informe le conseil municipal des décisions prises :

- il n'a pas exercé le droit de préemption sur les biens suivants :
 - parcelle n°AL 625 (terrain) à « Bellisay » le 03/08/2015,
 - parcelle n°AM 147 (maison) à « Pré Quenard » le 03/09/2015.

* **Travaux divers :**

- Voirie : D.MEUGNIER fait part du choix du géomètre du cabinet A&F pour régulariser l'emprise et l'élargissement du Chemin des Gouttes pour un montant de 7 227.50 € HT.
- Abri-bus : un abri-bus complémentaire sera installé prochainement Route des Echelards, pour environ 20 élèves. La communauté de communes Cœur de Savoie, gestionnaire des ramassages scolaires, accorde une subvention de 1 200.00 euros pour cette acquisition.
- Construction de logements à Chacuzard : le début de travaux pour les constructions de la société EDIFIM est prévu vers le 15 octobre. Les travaux d'installation du réseau de gaz pour desservir ces nouvelles habitations est en cours.

* **Modification du temps de travail de l'atsem :**

D.MITHIEUX fait part de la demande des enseignants de pouvoir bénéficier de l'intervention d'un agent dans la classe de petite section de maternelle le mercredi matin. Le conseil municipal valide cette demande.

* **Animation de l'association des supporters de l'équipe de France des pongistes trisomiques 21 :**

Pour récolter des fonds pour le financement du voyage des familles et des supporters des jeunes trisomiques en Afrique pour le championnat du monde de tennis de table, une manifestation aura lieu à la salle

polyvalente le 11 octobre prochain de 10h à 12h, organisée en collaboration avec les diverses associations communales et la municipalité, avec une démonstration de tennis de table, une présentation des championnats et une vente d'objets, de boissons et de casse-croute,

*** A.S.D.E.R (association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables) :**

La commune s'est inscrite auprès de l'A.S.D.E.R. pour participer au défi « familles à énergie positive », en partenariat avec l'ADEME et la région Rhône-Alpes. Un référent, M. Jean-Claude FAVIER a été désigné. Cette expérimentation va se dérouler du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2016.

*** Don du sang :**

Une collecte de sang aura lieu le 28 septembre prochain à la salle des fêtes de Myans de 17h à 20h.

*** Activités théâtrale de la Compagnie Autochtone :**

Cette compagnie propose aux adolescents et aux adultes qui désirent s'initier au théâtre un stage gratuit, durant les week-ends des 17-18 et 24-25 octobre 2015 (horaires : 10h-13h/14h-17h) à l'école élémentaire de Myans. Les inscriptions doivent être effectuées sur le site de la compagnie autochtone avant le 12/10/15.

*** Réunions du conseil municipal :**

Elles auront lieu les mardis 13 octobre, 17 novembre et 15 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.